

Ludisport

Initiez vos enfants à la pratique sportive à moindre coût, avec le dispositif Ludisports 76.

Ludisports 76 est destiné à initier les enfants fréquentant l'école primaire (du CP au CM2) à différentes activités sportives individuelles ou collectives.

Cette opération de découverte et d'initiation sportive a pour objectif de :

- Développer la pratique sportive en milieu rural
- Répondre aux attentes de la jeunesse du territoire
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Favoriser l'intégration sociale des jeunes
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant
- Permettre à l'enfant d'accéder à une spécialisation dans un club

Convaincue que les activités physiques et sportives constituent un élément important à l'éducation, à la culture, à l'intégration et à la vie sociale, Le Havre Seine Métropole met en place ce dispositif, en partenariat avec le [Département de la Seine-Maritime](#) .



**Modalités d'inscription pour l'année scolaire
2021/2022**

Rendez-vous dans la mairie de votre commune, avec un certificat médical au nom de l'enfant, une attestation d'assurance où figure le nom de l'enfant et un chèque de 25€ à l'ordre du trésor public (le dossier doit impérativement être complet). Les inscriptions ont lieu tout au long de l'année.

Renseignements dans vos [Maisons du Territoire](#) :

Site de Saint-Romain-de-Colbosc

Tél. : [02 35 13 36 90](tel:0235133690)

Mail : [Courriel](#)

Calendrier et activités 2021/2022

Du 13 septembre 2021 au 24 juin 2022

Une vingtaine d'activités sportives sont proposées par 7 éducateurs sportifs aux enfants à raison d'une séance d'une heure par semaine sur la période scolaire.

Les groupes sont constitués de 12 à 18 enfants selon la commune.

- Cycle 1 : du 13 septembre au 22 octobre 2021
- Cycle 2 : du 8 novembre au 17 décembre 2021
- Cycle 3 : du 3 janvier au 4 février 2022
- Cycle 4 : du 21 février au 8 avril 2022

- Cycle 5 : du 25 avril au 24 juin 2022

Consignes de bonnes pratiques

Dans le but d'optimiser les séances de Ludisports, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole rappelle quelques consignes de bonnes pratiques :

- **Une tenue vestimentaire adaptée**

L'enfant vient au dispositif Ludisports pour y pratiquer un sport. Pour cela, l'enfant doit avoir une tenue de sport adéquate (pantalon ou short et chaussures de sport).

- **Un enfant en forme pour sa séance**

Pour les séances se déroulant le soir après l'école, l'enfant doit avoir pris un goûter (aliment et eau) avant de débiter sa séance. Cela lui permettra d'être en forme tout au long de l'activité.

- **Les horaires respectés**

L'éducateur est présent le temps de la séance. Il ne peut pas prendre les enfants avant le début de la séance ni les garder une fois la séance terminée. Pour un souci d'organisation, il est demandé aux parents de bien vouloir respecter les horaires donnés lors des inscriptions et de s'y tenir tout au long de l'année scolaire.

- **Spécificités**

- Prévenir en cas de handicap particulier de l'enfant mais autorisé par le médecin de famille
- L'éducateur sportif pourra prévoir à l'avance des exercices adaptés
- Prévenir en cas de retard ou d'absence le référent de la commune

- La présence des parents pendant la séance n'est pas autorisée

- **Crise sanitaire**

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, les enfants sont tenus de venir munis d'un masque, et de se laver les mains avant de participer aux activités.